



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-08-2025 /

Dossier complet le : 12-08-2025 /

N° d'enregistrement : 004843/KK P

1 Intitulé du projet

Modifications des activités liées aux rubriques ICPE : 2661.1.a (transformation des polymères), 2560.1 (travail mécanique des métaux) et 2662.1 (stockage de polymères)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES

Raison sociale

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES

N° SIRET

09575031100458

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

JULLY

Prénom(s)

ARNAUD

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nouvelle ligne d'isolation VC393 sera installée sur le site de Gron. Pour ce faire, un nouvel ensemble « tour et tunnel » sera construit selon les mêmes caractéristiques que la deuxième tour présentée dans la demande d'autorisation environnementale de 2023. La nouvelle tour sera équipée d'un système d'extinction automatique incendie de type sprinkler, d'une détection incendie de RIA et d'extincteurs en nombre suffisant. La nouvelle ligne d'isolation sera équipée de deux émissaires n°23 et 24 en toiture pour les rejets atmosphériques. Ces émissaires auront les mêmes caractéristiques que ceux créés pour la ligne d'isolation VC293 (détailées dans la demande d'autorisation environnementale de 2023) : - Fonction : Aspiration des gaz issus de la réaction de reticulation du PE ; - Polluants potentiels principaux : Méthane, COV, CO, métaux, sous-produits de combustion type NOx/SOx. La fréquence de la surveillance des rejets sera la même que pour les autres lignes d'isolation, soit annuelle. Cette nouvelle ligne de transformation de polymères vient modifier la rubrique ICPE suivante : 2661.1.a : transformation de polymères, avec, en prenant en compte le projet 135 t/j (auparavant : 111 t/j). Seront également présents dans la nouvelle tour, des octabins "en cours" contenant des polymères

4.2 Objectifs du projet

Aux vues des évolutions mondiales concernant le développement d'énergies renouvelables, l'implantation d'une nouvelle ligne d'isolation participe activement à la transition énergétique. En effet, les futurs projets de transport d'énergie entre pays ou interne à certains pays demandent une augmentation de la puissance transportée et des développements de câbles plus performants avec des conducteurs cuivre ou aluminium ayant des sections de plus en plus importantes et des isolations capables de supporter des tensions électriques de plus en plus élevées. Des projets tels que les liaisons Nord -Sud en Allemagne pour relier les champs éoliens de la mer Baltique aux régions de production situées au sud du pays demandent énormément d'énergie. Beaucoup de pays ont de nouveaux besoins en liaisons à très fort potentiel de transport énergétique jusqu'à 2 à 3 Gigawatt réalisées par des câbles Courant Continu jusqu'à 525 kV. Ces marchés demandent non seulement des câbles de forte capacité mais également des longueurs de livraisons de plus en plus grandes ce qui conduit PRYSMIAN Group à augmenter, non seulement la taille et le poids des tourets (pouvant aller jusqu'à 12m de largeur et peser jusqu'à 100T) mais également la quantité produite. Le projet German Corridor

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés par des sociétés spécialisées et locales. Les déchets seront récupérés et traités dans des filières adaptées, agréées existantes. Les travaux seront réalisés en période journalière et ouvree. Les flux d'entrée et de sortie sont contrôlés par le poste de garde situé à la deuxième entrée créée rue des Salcys. Les principaux travaux se déroulent sur la face Nord-Ouest du site. Les premières maisons sont situées à 380 mètres cote sud-ouest du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site fonctionne 364 jours par an. Les salariés en production travaillent en 5x8h. La nouvelle tour sera équipée d'un système d'extinction automatique incendie de type sprinkler, d'une détection incendie, de RIA et d'extincteurs en nombre suffisant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est actuellement soumis à autorisation par un arrêté préfectoral publié le 20 mars 2024.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
La tour aura une hauteur de 30 metres (meme hauteur que tours existantes). Le plancher le plus haut se trouve a 22 metres. La tour occupera une surface de 477 m² d'emprise au sol. Le tunnel aura une longueur d'environ 250 m et d'une surface de 1611 m².	(30, metres) (2088, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue du Port au Vin

Lieu-dit :

Localité : 2 Rue du Port au Vin 89100 Gron

Code postal : 89100 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°16'32"E Lat. : 48°10'3"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site a depose le 27/05/2024, un permis de construire pour cette tour d'isolation 3ter et le tunnel 4ter. Le permis de construire avec prescriptions a ete delivre par la Mairie de Gron le 07/06/2024 (200001050470000).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Demande d'autorisation environnementale prevoyant, en autres, la construction de tour d'isolation 3 bis et de tunnel sur le site de PRYSMIAN, depose le 18/10/2022. Le site de Gron fait l'objet d'une autorisation environnementale delivree par l'arrete prefectoral du 20 mars 2024. Le porter a connaissance expliquant le projet de nouvelle tour d'isolation 3 ter + tunnel a ete depose en date du 19/03/2025 a l'inspection DREAL. Une augmentation de volume/de puissance est a noter cependant il n'y a pas de changement de seuil pour chacune des rubriques suivantes : 2661.1.a, 2560, 2662.1.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I (260030431) et ZNIEFF de type II (260008558) : GRAVIERES ET COTEAU DE GRON, ROSELIERE DE PARON, a proximite immediate du site
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site situe dans le departement de l'Yonne, ville de Gron (altitude max 68 m environ).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone la plus proche est celle des carrieres souterraines de Michery (FR3801076) situee a plus de 15 kilometres du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site situe dans le departement de l'Yonne, ville de Gron.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par les parcs et reserves naturels. La reserve la plus pres est la reserve de biosphere : - Fontainebleau et Gatinais (FR6300010) situee a plus de 18 kilometres du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Gron n'a pas élaboré un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Un seul plan d'exposition au bruit (PEB) a été élaboré dans l'Yonne. Il concerne l'aérodrome Auxerre-Branches. Le site de PRYSMIAN n'est pas compris dans le plan de zonage.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site est situé en zone industrielle.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide d'importance internationale découlant de la convention de RAMSAR ne figure sur la commune de Gron, ni à proximité du site. La plus près se situe à plus de 65 kilomètres du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Pas concerné par la question précédente sur le PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas référencé dans la base des sites et sols pollués BASOL. Les sites référencés les plus proches sont situés sur les communes de Paron et de Sens.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site de PRYSMIAN se situe dans la zone de répartition des eaux : la nappe de l'Albien et du Neocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Il n'y a pas de point de captage d'eau potable à proximité immédiate de la ville de Gron ainsi que du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site est situé en zone industrielle.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site est en dehors de toute zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est celle des Pelouses a orchidees et habitats a chauve-souris des vallees de l'Yonne et de la Vanne situee a 1,7 km du site : FR2601005
D'un site classé ?	☐	☒	Le site est situe dans une zone industrielle.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Uniquement pour ligne de trefilage. Les bains sont en moyenne changes deux fois par an. La consommation annuelle en eau d'une trefileuse est d'environ 150 m3, cette quantite augmentera en consequence la consommation du site. La ligne d'isolation ajoutee fonctionne a l'huile. Il n'y aura pas besoin d'eau pour refroidir le cable. Synthèse : - Consommation d'eau de
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain d'assiette du projet est quasiment plat. L'objectif est d'obtenir un bilan deblais/remblais neutre durant la phase de travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Utilisation de matériaux de construction (beton, ciment, sable...).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est réalisé sur un site industriel. Il s'insérera dans le paysage actuel. Le permis de construire a été accordé le 7/10/2024.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pas de zone Natura 2000 à proximité immédiate.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est déjà situé sur une zone industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site de Gron n'est pas concerné par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est situé en zone bleue du PPRI, il est concerné par le débordement de l'Yonne. Le danger lié aux inondations provient aussi de la montée en charge de la nappe. Pour prévenir ce phénomène, le site dispose de 14 fosses implantées au sein du bâtiment usine. Les armoires électriques sont surélevées, les câbles susceptibles d'être impactés par le phénomène d'inondation chiminent en
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'ajout d'une ligne d'isolation engendra la création de deux nouveaux émissaires. Une étude des risques sanitaires a été réalisée en septembre 2022. Le résultat démontrait un risque sanitaire chronique inférieur aux
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'ajout d'une ligne d'isolation engendra la création de deux nouveaux émissaires. Cependant une étude des risques sanitaires a été réalisée en septembre 2022. Le résultat démontrait un risque sanitaire chronique inférieur

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une augmentation de capacité engendrera une augmentation du trafic : - 180 camions de produits finis à l'année ; - 1200 camions de matières premières à l'année ; - 90 camions de déchets annuels. La plupart des transports se feront par voie fluviale.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Cependant : - Les produits finis réalisés dans le cadre du projet German Corridor seront hors gabarit pour un transport par route. Les tourets seront transportés par voies navigables. Le port est situé juste en face du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les routes départementales RD606 et RD1060 passent respectivement à environ 1 kilomètre et à environ 250 m du site de PRYSMIAN. Ces routes sont concernées par un plan de prévention du bruit dans l'environnement.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La nouvelle ligne d'isolation sera équipée de deux émissaires n°23 et 24 en toiture pour les rejets atmosphériques. Ces émissaires auront les mêmes caractéristiques que ceux créés pour la ligne d'isolation VC293 (détailée dans la demande d'autorisation environnementale de 2023) : - Fonction : Aspiration des gaz issus de la réaction de réticulation du PE ; - Polluants potentiels principaux : Méthane, COV, CO.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Pas concerné par les rejets d'eau industrielle pour ce projet.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Augmentation du nombre de salaires donc augmentation des effluents sanitaires et de restauration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La nouvelle ligne d'isolation engendrera une augmentation des déchets sur le site de PRYSMIAN. Le projet impactera essentiellement les déchets de câbles isolés et gaines. Déchets déjà existants sur site, seuls les volumes annuels traités seront impactés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est situé dans une zone industrielle. Les nouveaux bâtiments seront réalisés dans les mêmes caractéristiques (matériaux et couleurs) que l'existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en oeuvre pour eviter ou reduire les effets negatifs notables du projet sur l'environnement ou la sante humaine sont decrites dans le porter a connaissance disponible sur demande (depose aupres de l'inspection DREAL en mars 2025).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car : - le site est déjà soumis à autorisation environnementale d'exploiter via l'arrêté préfectoral délivré le 20 mars 2024 (dernière évaluation environnementale récente) ; - il ne concerne pas de zones écologiques ou de zones protégées ; - il n'engendre pas d'impacts significatifs sur les cours d'eau, zones humides ou forages voisins, ni sur la santé humaine ; - activités déjà présentes sur le site de Gron avec des installations similaires (pas de changement de seuil pour les rubriques 2661.1.a, 2560.1, 2662.1) ; - les besoins en eau d'incendie ainsi que les besoins en rétention ne sont pas impactés. Le projet sera déployé conformément aux arrêtés ministériels de prescriptions générales opposables au projet. Un porter à connaissance a été réalisé et envoyé à l'inspection

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)